

Compte rendu presse du conseil municipal du 12 février 2021

Malgré le couvre-feu et bravant le froid, les conseillers municipaux se sont retrouvés à la salle de convivialité pour assister au Conseil municipal, sur convocation de Christophe Valot, le maire.

Au menu, en plat principal, le compte de gestion et le compte administratif 2020.

Le compte rendu financier présente un excédent global cumulé sur plusieurs années de 138 168 € : de quoi envisager le plan de travaux 2021 évoqué plus loin.

L'investissement 2020 représente 119 165 €, dont près de 80 000 € au titre des travaux rue de bois d'Ard, et 24 000 € de travaux forestiers.

En ces périodes difficiles, les charges courantes restent parfaitement maîtrisées avec une économie de 15 % sur le budget envisagé.

Économies rendues nécessaires par le report d'une coupe de bois sur 2021, et la baisse des dotations d'État.

On notera également la perception sur 2020 d'une aide CEE Territoire à énergie positive pour la croissance verte de 21 300 €. Cette subvention, attendue de longue date, correspond aux travaux déjà réalisés ces dernières années par la commune pour réduire son impact écologique ; notamment par l'installation de LED au titre de l'éclairage public.

Point majeur également évoqué : l'aménagement de trottoirs en haut de la Croix Lallevaux.

La commune souhaite profiter de l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental pour l'installation de bordures de trottoirs.

Le devis, sollicité auprès d'Ingénierie 70, reste à affiner, mais les travaux feront l'objet de deux tranches ; les travaux de sécurisation et de réduction de la vitesse ne devant intervenir qu'en 2022.

Les conseillers municipaux se laissent du temps pour décider quels aménagements seront les plus efficaces pour ralentir le trafic tout en préservant la quiétude des riverains : ilot central, plateaux surélevés, aménagement de passage vélos comme sur la première partie,...?

Enfin, et pour faciliter le transfert de compétence entre la nouvelle et l'ancienne secrétaire de mairie devant intervenir courant mars, les conseillers municipaux ont sollicité l'archiviste départementale. Une convention pour 10 jours d'intervention est signée : elle permettra de l'archivage et le classement des documents des 10 dernières années.

La séance prend fin à 23h30, sans le traditionnel moment de convivialité, mesures sanitaires obligent...